



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlement numéro RE-2024-002

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 13 août 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro RE-2024-002 décrétant une dépense de 472 500\$ et un emprunt de 472 500\$ pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé à l'hôtel de ville, au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que le vendredi de 8h30 à 13h00.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 30 septembre 2024.

PUBLIC NOTICE

ENTRY INTO FORCE - By-law number RE-2024-002

Public notice is given that at a meeting held on August 13, 2024, the municipal council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge adopted by-law number RE-2024-002 decreeing an expense of \$472,500 and a loan of \$472,500 for the purchase of a new 10-wheel truck with snow removal equipment. new 10-wheel truck with snow removal equipment.

Notice is also given that the bylaw is deposited at the City Hall, at 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, where any interested person may take note of it during the hours of office in effect, from Monday to Thursday 8:30 a.m. to 12 p.m. and 1 p.m. to 4:30 p.m., as well as Friday 8:30 a.m. to 1 p.m.

This by-law comes into force on the day of its publication in accordance with the Act.

GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this September 30, 2024

François Rioux
Directeur Général et Greffier-trésorier
Director General and Clerk-Treasurer